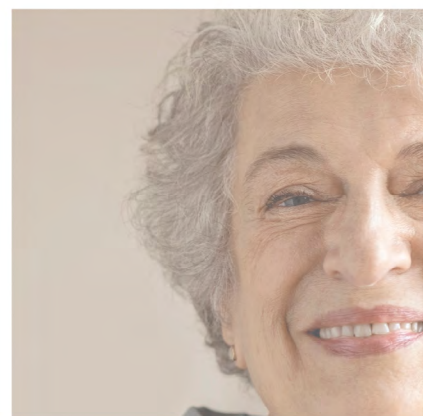
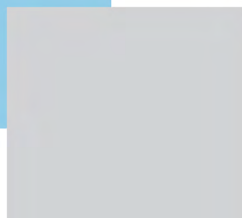




BRISER LES CYCLES



Mémoire soumis dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024 du gouvernement du Québec





PRÉSENTATION

L'AQDR est une organisation nationale, démocratique, libre et non partisane regroupant les aînés de tous âges. Ouverte et inclusive, l'AQDR est vouée à la défense, la protection et la promotion des droits des personnes aînées. Elle croit en la nécessité d'une éthique propre à nourrir sa pensée et ses actions, afin que des valeurs morales comme la recherche du bien commun, le respect et la dignité la guident constamment.

L'AQDR place l'humain, ses droits et ses libertés intrinsèques au premier rang de ses préoccupations. Parmi les valeurs que promeut l'AQDR se retrouvent l'établissement de rapports sociaux fondés sur la justice, la liberté, l'autonomie et l'intégrité physique et psychologique de la personne. Ces valeurs représentent les conditions nécessaires au respect et à la dignité de la personne.

L'AQDR adhère à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Charte des droits et libertés de la personne et à la Charte canadienne des droits. L'AQDR s'en inspire pour réprover et combattre toute discrimination basée sur la race, le sexe, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle et les opinions politiques. Elle condamne toute autre forme de discrimination identifiée dans cette Déclaration et ces Chartes. Elle porte aussi une attention toute particulière au droit d'association, un déterminant de la solidarité humaine.

Forte de ses 30 000 membres, l'Association se distingue par son implication au Québec grâce au travail de ses 37 sections locales dynamiques et dévouées à la cause.

TABLES DES MATIÈRES

Présentation _____ p.2

Introduction _____ p.4

Briser les cycles : nos priorités

Donner le coup de barre nécessaire en soins à domicile.....p.5

Sortir les aînés de la pauvreté.....p.6

Recommandations supplémentaires _____ p.7

Conclusion _____ p.10



INTRODUCTION

Le début de mandat d'un gouvernement est souvent l'occasion de marquer les priorités, d'opérer les changements les plus stratégiques et qui constitueront la base du bilan quatre ans plus tard. L'AQDR croit qu'il est plus que temps de profiter du momentum actuel pour prendre la pleine mesure du vieillissement de la population et de l'appauvrissement des aînés.

Notre association a participé à de précédentes consultations prébudgétaires, mais nous jugeons que l'exercice en cours sera stratégique et central au progrès de la situation des aînés du Québec, et ce, sur deux principaux fronts.

D'abord, en santé, il sera déterminant d'investir suffisamment en soins à domicile afin de ne pas atteindre un point de non-retour qui nous empêche définitivement de sortir du cycle basé sur l'hébergement. Sachant que les personnes de 65 ans et plus constitueront 25% de la population québécoise en 2030, c'est une véritable course contre la montre.

Ensuite, on ne peut passer à côté du revenu lorsqu'on parle de la diminution de la qualité de vie d'une part importante des aînés du Québec. L'AQDR a accueilli positivement la bonification du Crédit d'impôt pour le soutien aux aînés, mais nous croyons que les efforts doivent se poursuivre en ce sens. Le cycle de la pauvreté croissante chez les aînés doit cesser.

Ce mémoire détaillera donc ces deux priorités. Il contient également l'ensemble des revendications de nos membres, au sens plus large. Nous remercions le ministre et son équipe pour cette opportunité de pouvoir exprimer les priorités des aînés du Québec.

BRISER LES CYCLES : NOS PRIORITÉS

Donner le coup de barre nécessaire en soins à domicile

PRIORITÉ

Augmenter le financement des soins à domicile de 3 milliards par année (augmentation progressive sur 4 ans) pour que la part du SAPA pour les dépenses de soins à domicile et d'hébergement soit à 50% chacun.

CONTEXTE

Pour l'année 2022-2023, les prévisions budgétaires du ministère des Finances prévoyaient des crédits de 2,079 milliards en soins à domicile et de 5,225 milliards en hébergement¹. Ces crédits prévus dans le programme de Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) sont donc répartis dans une proportion d'environ 28,5% en soins à domicile et 71,5% en hébergement.

Dans la plupart des pays ayant un modèle axé sur les soins à domicile, la part du budget dédié aux aînés consacré aux soins à domicile dépasse le 50%, voire le 60%. L'exemple du Danemark² est un cas frappant et bien documenté : 65% des sommes dédiées aux aînés sont investies en soins à domicile.

Bien entendu, le modèle québécois diffère du modèle danois. Cependant, il y a clairement un déséquilibre en faveur de l'hébergement, ce qui nuit à la mise sur pied d'un réseau de soins à domicile qui sera efficace et adéquat.

L'AQDR demande donc une augmentation de 3 milliards par année de la part des soins à domicile, pour atteindre le même niveau que les dépenses d'hébergement. Nous aurions alors un ratio de 50/50 dans le SAPA. Progressivement, ce coup de barre induira des économies en hébergement et permettra au Québec de continuer dans la voie des soins à domicile en atteignant des proportions similaires aux leaders mondiaux en la matière.

1) https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_de-penses/22-23/3-Credits_depenses_portefeuille.pdf, section 18-6.

2) <https://www.lapresse.ca/contexte/2021-10-10/la-presse-au-danemark/tout-un-systeme-pour-veillir-chez-soi.php>



BRISER LES CYCLES : NOS PRIORITÉS

Sortir les aînés de la pauvreté

PRIORITÉ

Porter le crédit d'impôt pour soutien aux aînés à 4000\$ par personne et porter l'admissibilité à 65 ans.

CONTEXTE

Le gouvernement a récemment augmenté le Crédit d'impôt pour soutien aux aînés à 2000\$. C'est un pas dans la bonne direction. Pour l'AQDR, les aînés vulnérables ne peuvent vivre dignement si leur revenu n'atteint pas le niveau du revenu viable tel que défini par l'IRIS . Ce revenu, qui est calculé et croît progressivement chaque année, est d'environ 29 000\$ en moyenne pour une personne seule.

Pour atteindre ce niveau, il y a un manque à gagner d'environ 8000\$ au revenu de base des aînés les plus vulnérables, c'est-à-dire ceux et celles qui ne subsistent qu'avec la Sécurité de la vieillesse (SV, Fédéral) et le Supplément de revenu garanti (SRG, Fédéral) et ne peuvent recevoir qu'au plus 21 399\$ en 2023 (s'ils sont âgés de 75 ans ou plus) . Il faut également souligner que parmi ces aînés les plus vulnérables, on retrouve une grande partie de femmes vivant seules.

Afin de briser le cycle de l'appauvrissement des aînés, une contribution supplémentaire est donc revendiquée par l'AQDR à la hauteur de 4000\$ de la part gouvernement du Québec et de 4000\$ du gouvernement fédéral. Puisque le gouvernement du Québec a récemment annoncé une bonification du Crédit d'impôt pour soutien aux aînés, une partie du chemin est déjà franchie.

Pour conclure, il faut noter que l'augmentation supplémentaire demandée de 2000\$ au revenu des aînés les plus vulnérables, via le crédit d'impôt, pourrait être faite sur quatre ans et peut potentiellement être atteinte en combinant d'autres mesures, comme la conversion de crédits d'impôt non remboursables en crédits d'impôt remboursables. Nous invitons l'équipe du ministère des Finances du Québec à consulter l'étude produite pour l'AQDR par l'Observatoire québécois des inégalités pour des évaluations intéressantes à cet égard.

3) https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2022/05/Revenu-viable-2022_WEB-1.pdf

4) <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc.html>

5) <https://www.aqdr.org/wp-content/uploads/OQI-AQDR-2022.pdf>



REVENU

- Que l'indicateur économique du revenu viable soit reconnu par le prochain gouvernement du Québec et utilisé comme cible dans ses politiques touchant le revenu des personnes âgées;
- Que les aînés qui se qualifient pour le Supplément de revenu garanti fédéral, dont le revenu après impôt est généralement sous le revenu viable, ne soient pas assujettis à l'impôt, ni aux contributions gouvernementales, telles que la RAMQ;
- Que le montant du Crédit d'impôt pour le soutien aux aînés soit :
 - Augmenté à 2000\$ par année;
 - Dégressif en fonction du revenu;
 - Élargi à tous les aînés ayant atteint l'âge officiel de la retraite, actuellement établi à 65 ans.
- Que le Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés soit :
 - Augmenté à 2000\$ par année pour tous les aînés résidant hors RPA;
 - Dégressif et attribué en fonction du revenu et non des dépenses;
 - Élargi à tous les aînés ayant atteint l'âge officiel de la retraite, actuellement établi à 65 ans.
- Que tous les crédits d'impôt non-remboursables pouvant servir à alléger les dépenses encourues par les aînés (par exemple, les crédits pour frais médicaux ou déficience grave et prolongée) soient transformés en crédits remboursables dès l'atteinte de l'âge officiel de la retraite;
- Que dans le cadre de ses demandes et représentations auprès du gouvernement du Canada, le prochain gouvernement du Québec demande formellement et prioritairement une augmentation annuelle du Supplément de revenu garanti de 4000\$ par année ainsi qu'une modification aux critères d'admissibilité afin que les bonifications provinciales ne nuisent pas aux prestataires du SRG, contribuant à réduire l'écart entre les plus vulnérables et le revenu viable.



SANTÉ

- Augmenter le financement du volet Soins à domicile (SAD) du programme de Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) de 1,5 milliards de dollars par année dès l'an un, puis de 500 millions de dollars supplémentaires par année pour les trois années suivantes, pour une hausse annuelle de trois milliards de dollars, portant le total de l'enveloppe de programme à cinq milliards de dollars, soit environ 50% des dépenses du SAPA ;
- Élargir le panier de services du SAD en incluant les catégories non-médicales (aide à la mobilité, aux tâches ménagères et à l'entretien) dans le même programme que toute la gamme de soins, afin que tous les besoins des personnes âgées utilisant le service soient comblés (fréquence et durée offertes conformément au plan clinique établi), et ce, de façon uniforme partout sur le territoire de la province ;
- Décentraliser la structure de prestation des services de maintien à domicile en facilitant l'accès et en permettant une meilleure traçabilité des fonds ;
- Utiliser tous les moyens à la disposition du gouvernement, y compris les ressources tierces, pour vider rapidement les listes d'attente pour tous les services de santé ayant un impact majeur sur la qualité de vie des aînés du Québec ;
- Garantir le confort des personnes (3% des aînés) qui fréquentent les centres d'hébergement à long terme et leur offrir tous les services requis, selon leur condition;
- Augmenter le nombre de lits d'hôpitaux disponibles pour rattraper, au minimum, la moyenne canadienne de 2500 lits par million d'habitants, contre 1865 actuellement.



LOGEMENT

- Construire davantage de logements sociaux et abordables et établir un seuil minimal obligatoire d'unités dédiées aux aînés dans tous les nouveaux projets de logements sociaux et abordables afin de favoriser la cohabitation intergénérationnelle ;
- Revoir la structure de gouvernance au sein du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'optimiser et d'accélérer les délais pour l'approbation, le financement et la concrétisation de projets de logements sociaux et abordables ;
- Raffermer le processus de dé-certification des résidences privées pour aînés afin que les critères pour autoriser une fermeture tiennent compte, entre autres, de la disponibilité de logements de qualité et de coût comparable dans un secteur donné ainsi que l'état du parc locatif dédié aux aînés ;
- Établir un registre des baux ;
- Abolir la clause F du bail permettant au locateur d'augmenter le loyer dans les cinq premières années de construction d'un immeuble pour les RPA ;
- Augmenter le Programme d'Allocation-logement à 250\$ par mois pour les personnes de 65 ans et plus.
- Harmoniser la taxe municipale avec le Crédit d'impôt pour maintien à domicile
- Implanter un fond de prévoyance en RPA

TRANSPORT

- Financer et rendre obligatoire la prestation de services de transport en commun gratuite pour tous les aînés en zone urbaine;
- Travailler avec toutes les régions rurales et les MRC afin de mettre en place, sur tout le territoire, du transport organisé afin de permettre aux aînés de demeurer dans leur milieu tout en n'étant pas isolés.

CONCLUSION

Depuis la pandémie, les revendications des différents groupes de défense d'aînés ont à maintes reprises occupé les devants de l'actualité et le gouvernement, constatant les défis en la matière, a signalé son intention d'agir en ce sens. Nous accueillons cette ouverture.

Toutefois, l'AQDR tient à souligner que trop de fois, les enjeux ont été pris au sérieux mais abandonnés pour diverses raisons : manque de volonté politique, essoufflement de la cause dans les médias, restrictions budgétaires en sont quelques exemples.

Or, s'il est une donnée, une variable qui ne changera pas et avec laquelle nous devons obligatoirement composer dès maintenant, c'est le vieillissement de la population et l'absolue nécessité de trouver de nouvelles façons d'améliorer la manière dont nous traitons nos aînés au Québec.

Pour l'AQDR, cela passe d'abord et avant tout par un changement de paradigme au niveau des soins et par une lutte contre la pauvreté des aînés. Le nouveau mandat du gouvernement constitue une opportunité de s'attaquer à ces deux grands chantiers et de construire l'avenir. Nous espérons que nos recommandations seront jugées pertinentes et assurons au ministre et à toute son équipe notre entière collaboration pour mener ces changements qui ne peuvent plus attendre.